



RÈGLEMENT VTT

Championnat Nouvelle Aquitaine

CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE

28 JUIN 2026

ANNEPONT(17)

Domaine de « la forêt »



SOMMAIRE

1. DEFINITION
2. PARTICIPATION
3. CATEGORIES D'ÂGE
4. PREMIERS SECOURS
5. ENGAGEMENTS
6. PARCOURS
7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE
8. MATERIEL
9. EQUIPEMENT
10. CLASSEMENTS
11. TITRES ET RECOMPENSES
12. PENALITES
13. RECLAMATIONS





1. DEFINITION

Le Comité Nouvelle Aquitaine met en compétition le Championnat Nouvelle Aquitaine VTT XCO.

Le club organisateur est l'Avenir Cycliste Nieul les Saintes.

Tout concurrent qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement et bon déroulement de la course (parcours, sécurité) est celle du collège des commissaires désignés pour l'épreuve et la CRVTT (Commission Régionale VTT).

La CRVTT se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle juge nécessaire au bon déroulement du championnat d'Aquitaine VTT XCO.

Pour tout point non traité par cette présente convention, se référer au règlement national.

2. PARTICIPATIONS

Le championnat Nouvelle Aquitaine VTT XCO est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC en Nouvelle Aquitaine.

Seuls les licenciés de la FFC de la région Nouvelle Aquitaine inscrits suivant les procédures d'engagement publiées seront classés au championnat.

3. CATEGORIES D'ÂGE

3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

U17 - Cadets et cadettes 15 à 16 ans

U 19 - Juniors hommes et dames 17 à 18 ans

U23 - Espoirs hommes 19 à 22 ans

Seniors Hommes 23 à 34 ans

U 23 - Espoirs Dames 19 à 22 ans

Dames séniors 23 ans et plus

Masters Dames 35 ans et plus

Masters H 35 : 35 à 39 ans

Masters H 40 : 40 à 49 ans

Masters H 50 : 50 ans

Masters H 60 : 60 ans et plus

3.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

3.3 Les coureurs Masters sont autorisés à courir dans la catégorie Homme. Ils devront déclarer à l'acte de

L'inscription dans quelle catégorie ils choisissent de disputer les Championnats d'Aquitaine.

4. PREMIERS SECOURS

La présence d'un poste de premiers secours avec ambulance est prévue.

5. ENGAGEMENTS

Le montant des engagements est défini par le CR Nouvelle Aquitaine : 10€ jusqu'à U17 / 15€ U19 et +

Les engagements devront se faire via Cicleweb, par les clubs et au plus tard le jeudi 25/06 à 20H.





6. PARCOURS

6.1 Les temps de course impartis

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps telle que :

Catégorie Heure départ Temps minimum Temps maximum

U17 Hommes et Dames, U19 Dames, 11H15 / 0h50 1h00

U19 Hommes, M50, M60, Espoirs Dames, Dames 12H45 / 1h00 1h15

Espoirs, Hommes, M35, M40 14H45 / 1H20 1h40

Le collège des commissaires peut décider de réduire le nombre de tours en fonction des conditions climatiques ou en cas de force majeure.

Les concurrents sont considérés en course jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Ils ne doivent en aucun cas faire demi-tour après l'arrivée et recouper la ligne sous peine de déclassement.

Départ

Les concurrents sont invités à se positionner selon l'ordre donné par les commissaires et sont placés sur la grille de départ selon leur notoriété, puis dans l'ordre des classements provisoires de la Coupe d'Aquitaine VTT XC (de l'année précédente pour la 1ère manche).

Chaque participant doit être identifié au moyen d'une plaque de guidon qui doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité.

Arrivée

Une zone d'arrivée est matérialisée par une ligne réglementaire.

Assistance technique

Tout participant qui bénéficie d'une aide matérielle ou technique, hors zone d'assistance Technique matérialisée par l'organisateur (début de zone, fin de zone), sera disqualifié. Tout changement de matériel est autorisé, sauf le cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur doit franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

Ravitaillement

Le ravitaillement liquide et solide n'est autorisé qu'au sein de la zone technique. Si les conditions climatiques l'imposent, le jury se réserve le droit de modifier les conditions de ravitaillement.

7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite. Aucun suiveur n'est autorisé. Des contrôles de passage peuvent être établis sur le parcours. Le collège des commissaires vérifie tout ou partie des pointages ainsi réalisés. Les reconnaissances sont interdites durant le déroulement des épreuves.

Elles peuvent s'effectuer uniquement durant les plages horaires déterminées par l'organisateur. Après l'arrivée du premier d'une catégorie, tous les concurrents doublés de la même catégorie sont arrêtés sur la ligne d'arrivée. Ces concurrents sont classés « à x tour ». Ne sont classés « à x tour » que les concurrents qui franchissent la ligne à la fin de leur avant dernier tour.

8. MATERIELS

Les vélos admis dans les épreuves de cross-country doivent répondre aux normes UCI en vigueur. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Tout changement de vélo est interdit pendant l'épreuve.





9. EQUIPEMENT

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

Les participants doivent obligatoirement porter leur maillot officiel de club ou de team (team officiel FFC). Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas ces dispositions ne sera pas classé à l'épreuve.

10. CLASSEMENT

Les classements sont établis par catégorie selon l'ordre d'arrivée sur la ligne et après officialisation par le président du jury des arbitres. Les coureurs n'ayant pas parcouru le nombre total de tours (doublés, abandons) sont classés en fonction de leur nombre de tours réels effectués, et de leur position respective à la fin de leur dernier tour complet.

Tous les concurrents qui abandonnent doivent le signaler à la table de chronométrage.

A l'issue de l'épreuve, sont établis un classement pour chaque catégorie.

Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage.

11. TITRES ET RECOMPENSES

Le titre de champion régional n'est pas attribué si une catégorie comporte moins de 5 concurrents pour les garçons et hommes, et moins de 3 concurrentes dans les catégories Dames.

12 titres de champions seront potentiellement décernés à l'issue du championnat.

- Champion Nouvelle Aquitaine Senior Homme
- Champion Nouvelle Aquitaine U 23 Espoirs H
- Champion Nouvelle Aquitaine Masters 35 H
- Champion Nouvelle Aquitaine Masters 40 H
- Champion Nouvelle Aquitaine Masters 50 H
- Champion Nouvelle Aquitaine Masters 60 et plus
- Champion Nouvelle Aquitaine U 19 Juniors H
- Championne Nouvelle Aquitaine U 23 Espoirs Dames
- Championne Nouvelle Aquitaine Dames Séniors (23 et plus)
- Championne Nouvelle Aquitaine U 19 Juniors Dames
- Champion Nouvelle Aquitaine U 17 Cadets
- Championne d'Aquitaine U 17 Cadettes

La participation au protocole à l'issue de chacune des épreuves est obligatoire pour les récompensés. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

12. PENALITES

☐ Changement de roue ou de vélo entre concurrents, de teams ou clubs distincts : mise hors course.

* Assistance technique ou matériel extérieurs à la zone technique : mise hors course.

☐ Aide ou assistance délibérée entre concurrents : mise hors course.

☐ Absence à l'occasion d'un contrôle: mise hors course.

☐ Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.

☐ Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : rétrogradation en place.

☐ Non-respect du parcours : mise hors course.

☐ Non-respect de sa ligne de départ : Réintégration en dernière ligne

☐ Non port du casque : refus du départ.





- ☐ Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.
- ☐ Jet de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course.
- ☐ Non ramassage de déchets en zone technique par un assistant : mise hors course

13. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 30 minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées par écrit dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place.

Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires

